



## Annexe au communiqué de presse du 30 septembre 2014

---

# Effets sur les comptes nationaux trimestriels de la révision de 2014 et du passage au SEC2010

A partir de la publication du 30 septembre 2014, l'Office fédéral de la Statistique (OFS) et le SECO publieront les résultats annuels et trimestriels des comptes nationaux selon le système européen des comptes nationaux et régionaux de l'UE de 2010.<sup>1</sup> C'est surtout le niveau du PIB et celui de différents agrégats comptables qui sont concernés par cette révision. Les fluctuations annuelles et trimestrielles du PIB et de plusieurs composantes de la demande intérieure sont moins touchées par cette révision. Les définitions des agrégats traduisant l'évolution du commerce extérieur (commerce de marchandises et de services) ont subi par contre des modifications importantes, dont certaines rendent difficile l'interprétation conjoncturelle des résultats obtenus. Des agrégats comptables facilitant un diagnostic conjoncturel sont calculés et mis à disposition. En outre, les publications des comptes trimestriels feront dorénavant la distinction entre les séries temporelles corrigées des variations saisonnières et les séries corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires. Cette note présente ces principales adaptations et leurs conséquences.

### 1. Vue d'ensemble et nouveaux échantillons de données comptables

Les comptes trimestriels de la Suisse ont subi en 2014 une révision que l'on peut qualifier de fondamentale (tant conceptuelle que méthodologique) qui a également permis d'intégrer de nouvelles données. Les diverses origines et les raisons de cette révision ont été exposées dans une note publiée par l'OFS et le SECO en mars 2014<sup>2</sup>. Ces travaux ont abouti à la publication des nouvelles données comptables à partir du 30 septembre 2014, tant annuelles

---

<sup>1</sup> La reprise de ce nouveau système comptable fait partie des engagements de la Suisse dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE et notamment de l'Accord sur la Coopération dans le domaine statistique. Le règlement gérant le SEC 2010 peut être consulté sous: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R0549>

<sup>2</sup> Révision 2014 des Comptes nationaux: Principaux changements et impacts: [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/01/new/nip\\_detail.html?gnpID=2014-500](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/01/new/nip_detail.html?gnpID=2014-500)

que trimestrielles. Les exigences européennes<sup>3</sup> requièrent la publication de données conformes au SEC 2010 à partir de l'année 1995, ce que les comptes nationaux suisses respectent également. Afin toutefois de permettre aux utilisatrices et utilisateurs des comptes trimestriels de disposer d'échantillons de données incluant divers cycles conjoncturels, un rétroprojet des données comptables jusqu'en 1980 a été effectué, lorsque cela était possible.<sup>4</sup> Dans ce cadre, les variations des anciennes données comptables annuelles, issues des systèmes des comptes antérieurs, ont permis dans un premier temps de recalculer des valeurs annuelles avant 1995. Pour certaines composantes du commerce extérieur, il a été possible de reconstruire les données annuelles historiques. Tant du côté du PIB selon les dépenses que sous l'optique de la production, les indicateurs mensuels ou trimestriels utilisés pour la trimestrialisation des données 1995-2013 ont été utilisés dans une deuxième étape, et lorsque cela était possible, pour la trimestrialisation des données avant 1995. Lorsque les indicateurs trimestriels utilisés à partir de 1995 n'étaient pas disponibles avant 1995, des indicateurs alternatifs ont été sélectionnés et utilisés.

## 2. Révision des investissements en biens d'équipement

Lors du passage au SEC 2010, l'estimation des investissements en biens d'équipement a été revue et différents indicateurs ont été adaptés, lorsque cela était nécessaire. L'inclusion des investissements en recherche et développement (R&D) a tout d'abord eu un effet sur les niveaux des investissements. L'ensemble du passage au SEC 2010 a impliqué diverses modifications dans les calculs trimestriels. Il en ressort que les effets de la révision sont plus visibles sur les taux de variation par rapport au trimestre précédent que sur les taux de variation annuels (par rapport au même trimestre de l'année précédente). La haute volatilité des fluctuations trimestrielles connues dans le cadre du SEC 95 a été quelque peu réduite lors du passage au SEC 2010.

## 3. Révision des données du commerce extérieur dans le cadre des comptes nationaux

Le passage au SEC 2010 mais également la révision de la balance des paiements<sup>5</sup> ont impliqué des adaptations importantes pour les définitions des agrégats comptables traduisant l'évolution du commerce extérieur, même si les données mises à disposition par l'Administration fédérale des douanes (AFD) n'ont subi aucune modification<sup>6</sup>. Le tableau 1

---

<sup>3</sup> Système européen des comptes, SEC 2010 Programme de livraison des données, [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-01-13-429-3A-C/DE/KS-01-13-429-3A-C-DE.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-01-13-429-3A-C/DE/KS-01-13-429-3A-C-DE.PDF)

<sup>4</sup> Nous rappelons que les comptes trimestriels en Suisse sont essentiellement basés sur l'utilisation de méthodes de désagrégation temporelle. Les valeurs annuelles des CN calculées par l'OFS sont trimestrialisées dans le cadre des comptes trimestriels à l'aide d'indicateurs (statistiques ou données administratives). Les méthodes utilisées impliquent que la somme des quatre trimestres estimés de chaque année, pour lesquels les données annuelles sont connues, coïncide exactement avec la valeur annuelle (répartition d'un résidu trimestriel). Lorsque les données annuelles ne sont pas encore connues, ces mêmes méthodes permettent de réaliser une extrapolation. Des raisons théoriques (estimation sous contrainte d'agrégation temporelle) et des raisons pratiques (court délai entre la livraison des indicateurs et la publication des comptes trimestriels) justifient ce choix.

<sup>5</sup> Elargissement de l'enquête ([http://www.snb.ch/fr/i/about/stat/servbop/id/stat\\_sbop\\_act](http://www.snb.ch/fr/i/about/stat/servbop/id/stat_sbop_act)) et adaptation aux nouvelles normes du FMI ([http://www.snb.ch/fr/i/about/stat/bpm6/id/stat\\_bpm6\\_uebersicht](http://www.snb.ch/fr/i/about/stat/bpm6/id/stat_bpm6_uebersicht))

<sup>6</sup> Les données officielles du commerce extérieur suisse publiées par l'Administration fédérale des douanes se fondent sur les recommandations de l'ONU en la matière et sont harmonisées au niveau européen depuis 2006. A noter que les recommandations pour l'établissement de la balance des paiements qui intègre la

présente les agrégats comptables mis à disposition dans le SEC95 et ceux désormais disponibles dans le cadre du SEC 2010. On notera que le commerce de transit fait désormais partie du commerce de marchandises (et non plus de commerce des services).

Dans le cadre du SEC95, il était encore possible d'utiliser la terminologie de l'AFD relative à l'inclusion ou non des objets de valeur dans les exportations et importations de marchandises.<sup>7</sup> Depuis le passage au SEC 2010, l'utilisation de cette terminologie est rendue délicate en raison de divers changements de définition. La balance commerciale dans le cadre du SEC 2010 est nouvellement basée sur un concept de transfert de propriété économique des marchandises échangées<sup>8</sup>. Or différentes marchandises peuvent traverser la frontière sans changement de propriétaire économique, notamment dans le cas du trafic de perfectionnement à façon ou dans le cas de marchandises en retour<sup>9</sup>. Des marchandises sont souvent transférées temporairement d'un état vers un autre en vue de leur faire subir un perfectionnement. Une fois le travail effectué, les marchandises sont à nouveau renvoyées au donneur d'ordre ou à un tiers.

L'AFD se base sur le passage à la douane des marchandises commerciales pour le calcul des exportations et des importations<sup>10</sup>, alors que les comptes nationaux se basent désormais sur le concept précédent de changement de propriété. Le passage au SEC 2010 génère ainsi de nouvelles différences entre les données des comptes nationaux et celles du commerce extérieur de l'AFD. Il est également important de noter que le travail de perfectionnement des marchandises à l'étranger entre dans la balance des services comme une importation de service et vice-versa dans le cas contraire.

En plus des points mentionnés précédemment, l'incorporation de différentes rubriques supplémentaires, en plus des données des douanes, dans le commerce de marchandises selon les concepts des comptes nationaux, rend l'utilisation de la terminologie Total 1 ou Total 2 délicate. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de supprimer certains agrégats comptables trimestriels publiés antérieurement et de les remplacer par des nouveaux agrégats, dont les définitions sont compatibles avec le SEC 2010. Certains des nouveaux agrégats comptables publiés permettent des interprétations conjoncturelles alors que d'autres (notamment les agrégats incorporant le trafic d'or non monétaire) n'ont pas directement d'influence sur le PIB et affichent trimestriellement une volatilité élevée. Puisque l'or non monétaire fait désormais partie de la balance commerciale et qu'il n'affecte pas le PIB, une contrepartie est livrée par la position "acquisition nette d'objets de valeur (P.53)",

---

balance commerciale des biens et services proviennent du FMI et que des différences existent avec les recommandations de l'ONU pour les statistiques du commerce extérieur.

<sup>7</sup> Nous utilisons alors également, tout comme l'AFD, dans le cadre des comptes trimestriels la terminologie "Total 2" et "Total 1" (Total 2: exportations ou importations de marchandises avec métaux précieux, pierres gemmes, fines ou précieuses, objets d'art et antiquités, Total 1, total des marchandises sans les objets de valeur mentionnés précédemment).

<sup>8</sup> Selon le manuel du SEC 2010 (page 87): "Les importations et les exportations de biens apparaissent lors d'un changement de propriété économique entre résidents et non-résidents; peu importe que ce transfert s'accompagne ou non d'un franchissement physique des frontières.  
[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-02-13-269/FR/KS-02-13-269-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-02-13-269/FR/KS-02-13-269-FR.PDF)

<sup>9</sup> Pour plus de détails sur les concepts du trafic de perfectionnement à façon et sur les marchandises en retour, on pourra consulter le site de l'AFD suivant:  
<http://www.ezv.admin.ch/themen/04096/04101/05233/05675/index.html?lang=fr> .

<sup>10</sup> Techniquement parlant, l'importation et l'exportation se fondent sur le dédouanement des marchandises commerciales.

dont la définition a été élargie pour intégrer désormais les acquisitions nettes d'or non monétaire.

**tableau 1:** Publication des agrégats comptables du commerce extérieur, SEC95 et SEC 2010 (comptes trimestriels et annuels)<sup>11</sup>

SEC 1995			y	q	SEC 2010			y	q
1	<b>Exportations de biens (T2, avec objets de valeur) et de services</b>	<b>P.6</b>	✓	✓	1	<b>Exportations de biens et services (avec objets de valeur, dont nouvellement l'or non monétaire)</b>	<b>P.6</b>	✓	✓
2	<b>Importations de biens (T2, avec objets de valeur) et de services</b>	<b>P.7</b>	✓	✓	2	<b>Importations de biens et services (avec objets de valeur, dont nouvellement l'or non monétaire)</b>	<b>P.7</b>	✓	✓
3	<b>Acquisitions moins cessions d'objets de valeur</b>	<b>P.53</b>	✓	✓	3	<b>Acquisition nette d'objets de valeur (dont nouvellement l'or non monétaire)</b>	<b>P.53</b>	✓	✓
4	Consommation des ménages non-résidents dans le pays (exportations de tourisme)		∅	✓					
5	Consommation des ménages résidents dans le reste du monde (importations de tourisme)		∅	✓					
6	Exportations de services (sans tourisme)		∅	✓					
7	Importations de services (sans tourisme)		∅	✓					
8	<b>Exportations de services (total, tourisme inclus)</b>	<b>P.62</b>	✓	✓	4	<b>Exportations de services (total, tourisme inclus, sans le commerce de transit)</b>	<b>P.62</b>	✓	✓
9	<b>Importations de services (total, tourisme inclus)</b>	<b>P.72</b>	✓	✓	5	<b>Importations de services (total, tourisme inclus)</b>	<b>P.72</b>	✓	✓
10	<b>Exportations de biens Total 2</b>	<b>P.61</b>	✓	✓	6	<b>Exportations de biens incluant l'or non monétaire, les autres objets de valeur et nouvellement le commerce de transit</b>	<b>P.61</b>	✓	✓
11	Exportations de biens Total 1		∅	✓					
12	<b>Importations de biens Total 2</b>	<b>P.71</b>	✓	✓	7	<b>Importations de biens incluant l'or non monétaire et les autres objets de valeur</b>	<b>P.71</b>	✓	✓
13	Importations de biens Total 1		∅	✓					
14	Exportations de biens Total 1 et de services		∅	✓					
15	Importations de biens Total 1 et de services		∅	✓					
					8	Exportations de biens sans or non monétaire (mais incluant les autres objets de valeur)	P.61c	✓	✓
					9	Importations de biens sans or non monétaire (mais incluant les autres objets de valeur)	P.71c	✓	✓
					10	Exportations de biens sans or non monétaire, sans les autres objets de valeur et sans le commerce de transit		∅	✓
					11	Importations de biens sans or non monétaire et sans les autres objets de valeur		∅	✓

<sup>11</sup> Dans le tableau "y" fait référence aux comptes nationaux annuels et "q" aux comptes nationaux trimestriels.

## 4. Correction des effets calendaires

La plupart des indicateurs économiques et les agrégats des comptes nationaux ne font pas exception, dépendent directement ou indirectement du rythme des saisons et des effets calendaires (nombre de jours ouvrables, effets des jours fériés civils ou des fêtes religieuses, dont les dates peuvent être fixes ou variables, années bissextiles, etc.). Les liens entre les effets purement saisonniers et les effets du calendrier sont parfois difficile à distinguer. En fait, une partie des effets du calendrier (ceux qui tendent à se répéter régulièrement) sont saisonniers (durée des jours des mois qui se répète, Pâques qui tombe plus souvent en avril qu'en mars, ...), mais d'autres effets du calendrier n'affichent pas de profil annuel régulier (années bissextiles par exemple).

La saisonnalité, les fluctuations périodiques ou liées aux particularités du calendrier doivent être distinguées d'une évolution conjoncturelle (mouvement de fonds des agrégats comptables), afin de permettre des diagnostics économiques cohérents. Les programmes les plus courants de désaisonnalisation (X-12-ARIMA, Tramo-Seats, X-13ARIMA-SEATS) incorporent des routines automatiques de détection et de correction des principaux effets de calendriers. Eurostat<sup>12</sup> recommande toutefois l'utilisation de calendriers nationaux des jours ouvrables (par exemple le 1<sup>er</sup> août pour la Suisse qui peut tomber en week-end ou en jour de semaine). Depuis le passage au SEC 2010, les comptes trimestriels suisses utilisent un calendrier des jours ouvrables national développé et mis à disposition par l'OFS. Les nouveaux fichiers de données publiés par le SECO sur l'Internet auront désormais les appellations (extensions) mentionnées dans le tableau 2. Les commentaires dans les communiqués de presse sur les résultats des comptes trimestriels sont, comme déjà dans le passé, essentiellement (et sauf mention contraire) basés sur les séries corrigées des influences saisonnières et des effets calendaires (variante 4 dans le tableau 2). Les évolutions des indices de prix implicites (déflateurs) continueront d'être commentées sur la base des variations par rapport au même trimestre de l'année précédente calculées sur les données brutes (variante 1). La seule différence lors du passage au SEC 2010 réside dans l'utilisation d'un calendrier helvétique des jours ouvrables et non plus d'un calendrier général, comme cela avait été le cas jusqu'à la fin septembre 2014. La dénomination des fichiers publiés est désormais également plus précise.

**tableau 2:** Disponibilité des résultats des comptes trimestriels

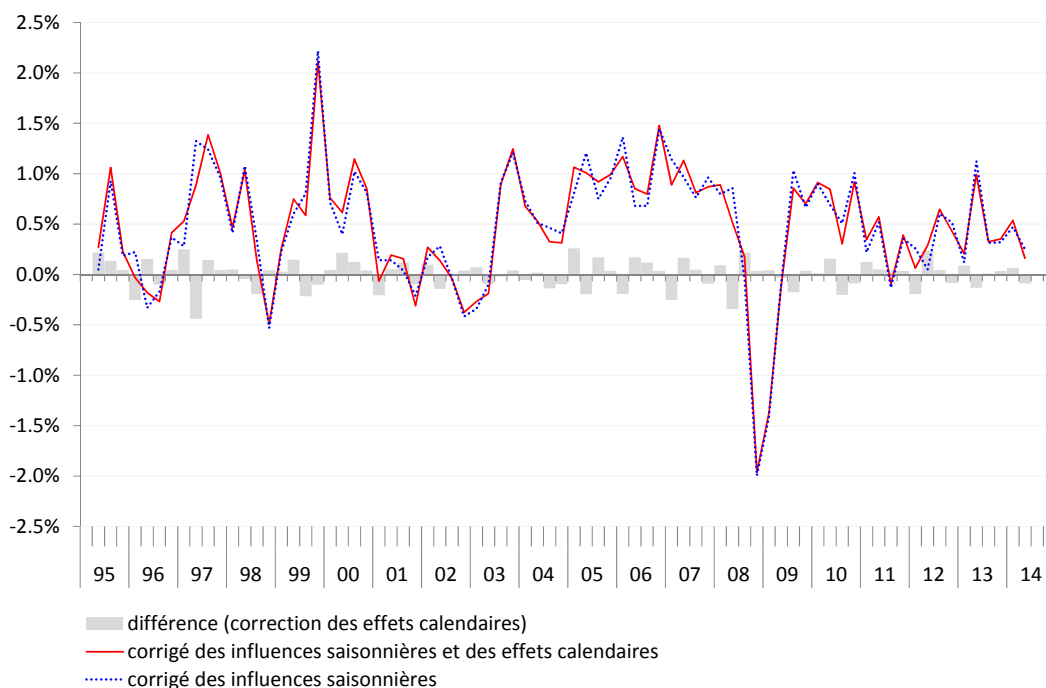
extension des fichiers Excel disponibles dans le cadre du SEC 2010

Variante		description
1	...._na.xls	données brutes, non corrigées d'aucun effet
2	...._ca.xls*	données corrigées des effets calendaires
3	...._sa.xls*	données corrigées des influences saisonnières
4	...._csa.xls	données corrigées des influences saisonnières et des effets calendaires

\* disponible sur demande

<sup>12</sup> Guidelines on Seasonal Adjustment, 2009,  
[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/national\\_accounts/documents/ESS\\_Guidelines\\_on\\_SA.pdf](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/national_accounts/documents/ESS_Guidelines_on_SA.pdf)

**graphique 1: importance de la correction des effets calendaires pour le PIB en volume:**  
 variations par rapport au trimestre précédent après correction des influences saisonnières et après correction des influences saisonnières et des effets calendaires



sources: SECO, OFS

Le graphique 1 illustre l'importance de la correction des effets du nombre de jours ouvrables différents dans chaque trimestre pour les variations du PIB en volume<sup>13</sup>. Pour l'échantillon des données traitées (1995:1 - 2014:2), les effets les plus importants (en valeur absolue) ont été estimés à environ 0.4 point de pourcentage (contribution sur une variation trimestrielle). En moyenne, cet effet semble marginal dans le cas de la Suisse. La même mesure pour un pays comme l'Allemagne<sup>14</sup> permet de mettre en évidence des effets parfois supérieurs à un point de pourcentage pour les fluctuations trimestriels du PIB allemand. Il est important de réaliser que la correction des effets du calendrier implique des nouvelles valeurs annuelles. La somme de quatre trimestres corrigés des influences saisonnières et des effets du calendrier ne pourra pas aboutir exactement à la valeur annuelle du PIB officiel, non corrigé des différences de jours ouvrables, publiée par l'OFS. Dans le cadre des comptes trimestriels suisses, seules les sommes des données trimestrielles non corrigées (données brutes) permettent de calculer exactement les valeurs annuelles publiées par la comptabilité nationale.

<sup>13</sup> Les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés, l'année de base est toujours l'année précédente, l'année de référence choisie pour la construction des séries chaînées peut être adaptée sans conséquences pour les taux de variation. Lors du passage au SEC 2010, les comptes trimestriels suisses utilisent désormais l'année de référence 2010 (2005 préalablement, sous le régime du SEC 95).

<sup>14</sup> On pourra trouver les données correspondantes sous:  
<https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/VolkswirtschaftlicheGesamtrechnungen/Inlandsprodukt/InlandsproduktSaisonbereinigt.html>

## 5. Anciennes et nouvelles séries du PIB trimestriels

### Composantes du compte de production

Le PIB trimestriel de la Suisse continue d'être calculé, principalement, à partir de la somme des valeurs ajoutées du compte de production. Le niveau de désagrégation et les rubriques du compte de production trimestriel n'ont pas changé lors du passage au SEC 2010. Le tableau 3 rappelle les composantes du compte de production estimées trimestriellement et servant au calcul du PIB trimestriel (somme des rubriques estimées).

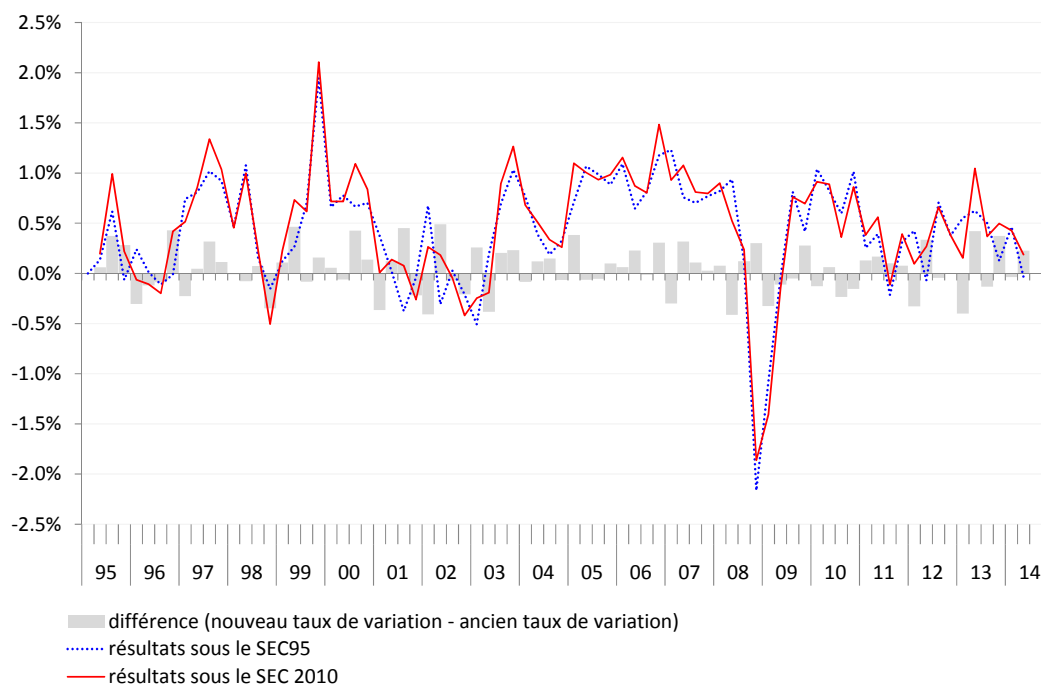
**tableau 3:** compte de production trimestriel

niveau d'agrégation utilisé sous le SEC 95 et le SEC 2010

Rubriques du compte de production estimées trimestriellement			
NOGA		NOGA	
01-03	Agriculture, sylviculture et pêche	68-75; 77-82	Activités immobilières, scientifiques et techniques;
05-09	Industries extractives	84	Administrations publiques
10-33	Industrie manufacturière	85	Enseignement
35-39	Production et distribution d'énergie et d'eau; gestion des déchets	86-88	Santé humaine et activités sociales
41-43	Construction	90-96	Arts, spectacles, activités récréatives et autres
45-47	Commerce; réparation d'automobiles	97-98	Activités des ménages en tant qu'employeurs et
49-53; 58-63	Transports et entreposage; Information et		+ Impôts sur les produits
55-56	Hébergement et restauration		- Subventions sur les produits
64	Activités financières		
65	Assurances		
			<b>PIB aux prix du marché</b>

La nouvelle série trimestrielle du PIB en volume, après correction des influences saisonnières et des effets calendaires est présentée dans le graphique 2. Elle est comparée à l'ancienne série du PIB trimestriel, estimée dans le cadre du SEC 95.

**graphique 2:** anciens et nouveaux taux de variation du PIB trimestriel (SEC 95, SEC 2010), données en volume, corrigées des influences saisonnières et des effets du calendrier, taux de variation par rapport au trimestre précédent



sources: SECO, OFS

Les fluctuations trimestrielles du PIB en volume ont subi quelques modifications lors du passage au SEC 2010. Ces adaptations résultent soit de modifications dans les données annuelles, soit de l'actualisation de certains indicateurs considérés comme plus performants dans le cadre du nouveau système comptable. Des adaptations dans la correction saisonnière des composantes du compte de production ont également eu des répercussions sur les fluctuations du PIB désaisonnalisés<sup>15</sup>.

### **Comparaison avec les données trimestrielles de la statistique TVA**

Lors d'une actualisation courante des comptes trimestriels, et encore plus lors d'une révision fondamentale, comme lors du passage au SEC 2010, divers contrôles sont effectués avec différents indicateurs de court terme, comme le suggère et le recommande du reste le dernier manuel d'Eurostat sur les comptes trimestriels<sup>16</sup>. Pour la première fois, lors du passage au SEC 2010 les valeurs trimestrielles de la statistique de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de l'Administration fédérale des contributions<sup>17</sup> (AFC) ont pu être pris en compte, comme variables supplémentaires de contrôle pour différents agrégats comptables et pour le PIB dans son ensemble (jusqu'à présent, dans le cadre du SEC 1995, sauf les impôts sur les produits étaient basés sur les données fiscales). Le graphique 3 et le graphique 4 illustrent les liens de corrélation étroits qui unissent le PIB nominal et les chiffres d'affaires imposables issus de la statistique TVA.

Le PIB représente la valeur de production brute moins la consommation intermédiaire. La valeur de la production brute est très proche du concept de chiffre d'affaires. D'un point de vue théorique, une relation étroite entre le PIB nominal et la somme des chiffres d'affaires imposables (statistique TVA) doit être attendue. D'un point de vue empirique, compte tenu de la diversité des indicateurs entrant dans le calcul du PIB, quelques différences peuvent intervenir, en plus des différences de définition, en raison des problèmes de mesure. Les comparaisons des taux d'évolution (par rapport au même trimestre de l'année précédente et par rapport au trimestre précédent) présentées dans le graphique 3 et le graphique 4 confirment toutefois qu'en Suisse, le PIB nominal annuel ou trimestriel affiche une évolution très similaire à celle des chiffres d'affaires imposables. Les confrontations des données de la TVA (sous-composantes des rubriques NOGA ou somme des chiffres d'affaires imposables) avec les résultats des comptes trimestriels offrent ainsi des possibilités supplémentaires pour le contrôle de qualité des résultats obtenus. L'intégration des données TVA dans l'estimation courante des comptes trimestriels est toutefois rendue impossible actuellement, en raison des délais tardifs de mise à disposition de l'information (entre 6 et 9 mois après la fin du trimestre).

---

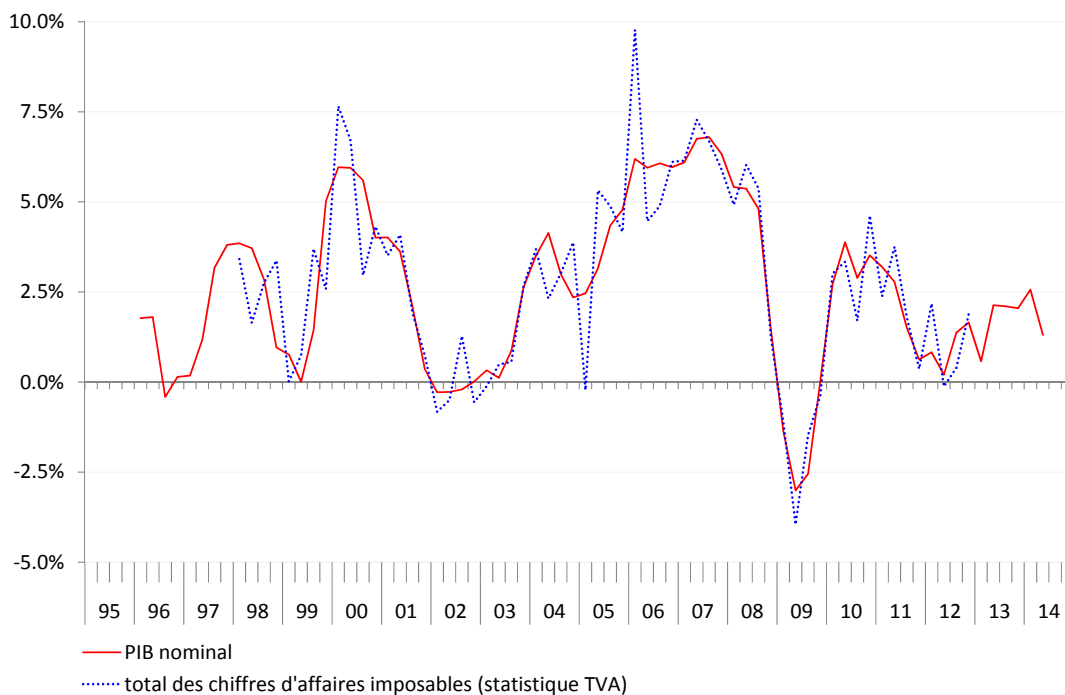
<sup>15</sup> Lors de la révision de 2014, les comptes trimestriels suisses sont passés de Tramo-Seats à X-13ARIMA-SEATS pour la désaisonnalisation de l'ensemble des agrégats comptables.

<sup>16</sup> Eurostat, Handbook on quarterly national accounts, 2013 edition, [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-GQ-13-004/EN/KS-GQ-13-004-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-GQ-13-004/EN/KS-GQ-13-004-EN.PDF)

<sup>17</sup> Les statistiques de la taxe sur la valeur ajoutée sont disponibles sur internet à une fréquence annuelle (depuis 2001): <http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00714/index.html?lang=de>. L'AFC nous a mis à disposition, durant la période de révision, les valeurs trimestrielles correspondantes (chiffres disponibles jusqu'en novembre 2014: 1er trimestre 1997 jusqu'au 4ème trimestre 2012).

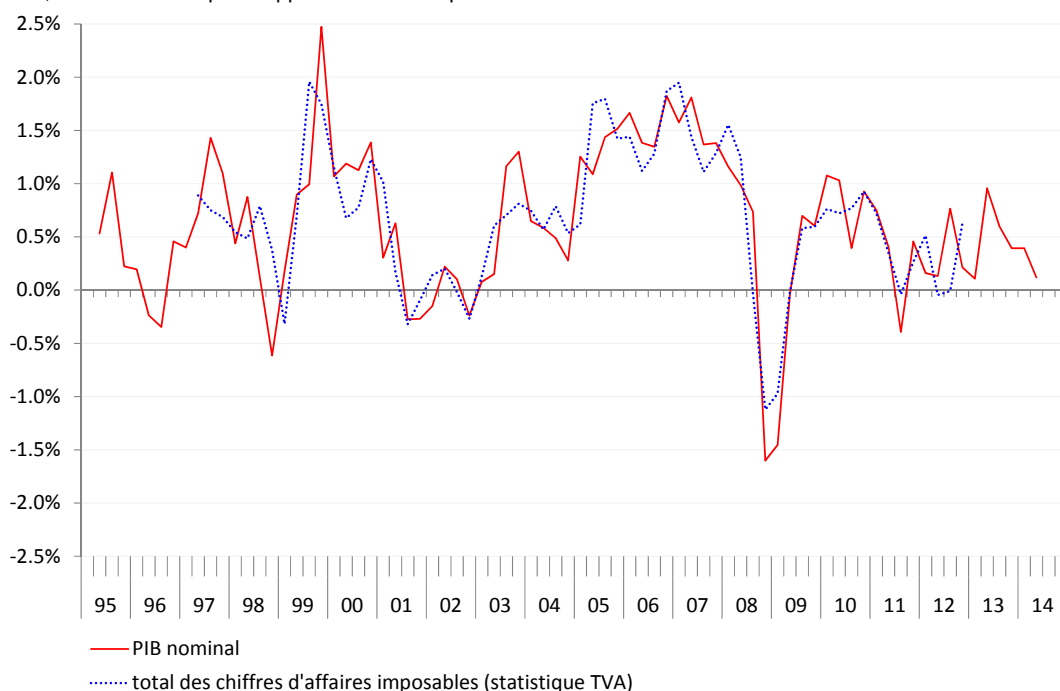


**graphique 3: Statistique de la TVA (chiffres d'affaires imposables, total) et PIB nominal, données brutes (non désaisonnalisées) aux prix courants, variations en % par rapport au même trimestre de l'année précédente**



sources: AFC, SECO

**graphique 4: Statistique de la TVA (chiffres d'affaires imposables, total) et PIB nominal, données désaisonnalisées et corrigées des jours ouvrables (PIB), et composante tendance-cycle<sup>18</sup> pour les chiffres d'affaires imposables, variations en % pour rapport au trimestre précédent**



sources: AFC, SECO

**Renseignements :** Ronald Indergand, +41 58 46 32035, Preetha Kalambaden, +41 58 46 40544, Stefan Leist +41 58 46 22860, Bruno Parnisari, +41 58 46 31681.

<sup>18</sup> Etant donné que les chiffres d'affaires imposables selon la statistique TVA affichent une volatilité élevée, pour le graphique présenté (graphique 4), nous avons opté pour une correction des variations saisonnières et des irrégularités (estimation d'une composante tendance-cycle de la variable).